

Vendredi 14 février 2020 / prix : 1,50 euro

LNP

Les Nouvelles Publications
économiques & juridiques

N°10 091

« DES RÉALISATIONS MARQUANTES SUR LE PARC DES AYGALADES »

Sophie Gay-Perret, Société de la tour Eiffel

RETOUR SUR

La rentrée du tribunal
administratif

EN BREF

Les grèves fragilisent
le commerce

EN BREF

RTE parie sur
Euroméditerranée

arapl
provence & var

COTISATION ANNUELLE

BNC - BIC

Individuel169 €TTC/an

Société338 €TTC/an

Micro36 €TTC/an



ENTRETIEN

Marc Bayard, président de l'association Environnement-Industrie, associée au plan d'action « Réponses » autour de l'étang de Berre.

P.06



ENTRETIEN

Sophie Gay-Perret, directrice asset management du pôle Parcs et régions de la Société de la tour Eiffel

P.22



ENTREPRENDRE

Chloé Tourret, directrice de Proclair, et juge du tribunal de commerce de Marseille.

P.20



RETOUR SUR

Dominique Bonmati, présidente du tribunal administratif de Marseille lors de l'audience solennelle.

P.32

RETOUR SUR

Première rencontre « Femmes et l'entreprise en Méditerranée ».

P.26



EDITÉ PAR LA S.A.S. « LES PUBLICATIONS COMMERCIALES »

32, cours Pierre-Puget
CS 20095 | 13281 Marseille | Cedex 06 | Tél. : 04 91 13 66 00

PDG et directeur de la publication : Elisabeth Thomas : 04 91 13 66 00 elisabeth.thomas@presses-legales.com | **Principal actionnaire :** TOUT LYON S.A.S. | **Directeur de la rédaction - Rédacteur en chef :** Frédéric Delmonte : 04 91 13 66 10 - frederic.delmonte@presses-legales.com | **Rédaction :** redaction@presses-legales.com | **Secrétaire de rédaction :** Serge Payrau | **Journalistes :**

William Allaire - Jean-Christophe Barla - Martine Debette - Caroline Dupuy - Jean-Pierre Enaut - Jean Philippe Pierrat | **Responsable des rubriques magazine :** Alexandra Zilbermann - alexandra.zilbermann@presses-legales.com | **Editeurs web :** Esther Griffe - esther.griffe@presses-legales.com - Karen Latour - karen.latour@presses-legales.com | **Annonces légales :** Bernadette Radduso : 04 91 13 66 00 b.radduso@presses-legales.com | **Publicité :** Sophie Magnan 06.17.27.71.61 | **Relations clients :** Carole Figarella : 04 91 13 66 05 - carole.figarella@presses-legales.com | Stéphanie Laure : 04 91 13 66 20 stephanie.laure@presses-legales.com | **Formalités :** Marie-Ange Pappalardo : 04 91 13 66 30 formalites@presses-legales.com | **Chargée de communication :** Stéphanie Laure : 04 91 13 66 20 - stephanie.laure@presses-legales.com | **Abonnements :** Lousiné Ekmekdjian : 04 91 13 66 19 - abonnements@presses-legales.com | **Design graphique :** aksadesign.com | **Responsable studio / Fabrication :** 04 91 13 66 11 Sabine Guglielmetti | **Montage :** Martine Barnavon



HEBDOMADAIRE HABILITÉ À PUBLIER LES APPELS D'OFFRES, LES AVIS DE TRAVAUX, LES ANNONCES LÉGALES, LES VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES SUR LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

COMMISSION PARITAIRE 0 120 | 85972 / ISSN 1166 - 3294

LE SITE NOUVELLESPUBLICATIONS.COM EST RECONNU PAR LA CPPAP (COMMISSION PARITAIRE DES PUBLICATIONS ET AGENCES DE PRESSE), SERVICE DE PRESSE EN LIGNE D'INFORMATION POLITIQUE ET GÉNÉRALE, SOUS LE NUMÉRO 1124 W 94088 JUSQU'AU 11/2024.

PAR ARRÊTÉ DU 16 DÉCEMBRE 2019 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 21 DÉCEMBRE 2012 RELATIF AU TARIF ANNUEL ET AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES, LE PRIX DE LA LIGNE EST FIXÉ À 4,07 € HT OU 1,78 € HT LE MM/COL POUR LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

-IMPRESSION : ROP - 83490 LE MUY -



ABONNEMENT 1 AN : 55 EUROS



avenir comme exige



MARC BAYARD
président
de l'association
Environnement-
Industrie

« Nous sommes un facilitateur, pas un frein ! »

L'association Environnement-Industrie est étroitement associée à la mise en œuvre du plan d'action « Réponses » autour de l'étang de Berre. Mais ses missions couvrent un champ beaucoup plus large pour accompagner les industriels dans leur adaptation aux évolutions de la réglementation. Les explications de son président, Marc Bayard.

• LNP : Quel rôle joue l'association Environnement-Industrie en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

MARC BAYARD : Environnement-Industrie a été créée en 1974 par les fédérations de l'industrie (pétrole, chimie, métallurgie, carrières et matériaux, agroalimentaire...) pour, d'abord, être un outil technique interprofessionnel sur les questions d'environnement qui impactent l'industrie et plus particulièrement les entreprises classées ICPE, Installations classées pour la protection de l'environnement. Elle apporte conseils, aides, réalise de petites prestations d'audit et organise un travail collaboratif en interface avec le législateur pour l'instauration et le développement de nouvelles réglementations. Chacune exige un « décodeur ». Par exemple, sur la recherche de substances dangereuses dans l'eau afin d'en améliorer la qualité, l'association a œuvré sur un guide et une méthodologie pour me-

ner ces travaux. Toute nouvelle réglementation est précédée d'une intention, généralement de mieux protéger la population. De cette intention découlent des réflexions et une discussion pour s'accorder sur ce qui est faisable dans l'état des « meilleures technologies disponibles » et en fonction des contraintes locales variables.

L'illustration la plus actuelle concerne les particules fines et les particules ultra-fines. Les premières sont bien mesurées. La réglementation n'imposait pas de mesurer les secondes, mais elle va se développer puisque les technologies le permettent désormais et qu'on cerne leurs impacts sur la santé. Environnement-Industrie a donc pour mission de faciliter la mise en œuvre de ces réglementations, pas de la freiner. On sait que l'attente sociétale est extrêmement forte et qu'il faut être exemplaire et sans faute à l'égard de l'environnement et de la santé. Nous travail-



« Nous allons travailler sur la notion de « cumul » de pollutions afin de répondre à la préoccupation qui considère qu'une usine est tenue de respecter un niveau de normes d'émissions mais que dix usines, côte à côte sur un même bassin, aboutiraient à rejeter au global dix fois la norme. Or, la question n'est pas aussi simple. »

...→ Nous travaillons sur l'eau, sur l'air, sur les sols, en particulier les séismes où nous avons contribué à la remise à jour du profil d'exposition des plates-formes industrielles par rapport à ce risque. Nous délivrons des formations spécifiques en prévention. Le 9 avril, nous traiterons de la gestion du risque légionnelle sur les circuits de refroidissement par voie humide, en juin de la gestion des déchets industriels... Nous sommes aussi impliqués sur le comité de bassin Rhône-Méditerranée, structure suprarégionale où nous représentons les industriels de notre région ainsi que sur le Comité régional sécheresse mis en place par le préfet de région.

• **L'association s'est impliquée dans la concertation « Réponses » autour de l'étang de Berre. Sur quels projets est-elle mobilisée dans le plan d'actions présenté le 12 décembre ?**

J'étais l'un des trois représentants de l'industrie au sein de l'un des cinq collèges mis sur pied par le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) qui pilotait la concertation. « Réponses » se penchait sur les rapports industrie-environnement-santé en matière de qualité de l'air. Les échanges ont été essentiels dans le recueil des attentes, la manière de les prendre en compte et les propositions à formuler.

Nous allons travailler sur la notion de « cumul » de pollutions afin de répondre à la préoccupation qui considère qu'une usine est tenue de respecter un niveau de normes d'émissions mais que dix usines, côte à côte sur un même bassin,

aboutiraient à rejeter au global dix fois la norme. Or, la question n'est pas aussi simple. D'abord, parce qu'une norme fixe un niveau maximal que l'usine n'atteint pas forcément et qu'ensuite, le contexte local est pris en compte dans les arrêtés d'exploitation propres à chaque usine. Mais au final, ce qui prévaut, c'est la qualité effective de l'air que l'on respire et c'est le rôle d'Atmosud de mesurer le niveau global de pollution réel.

Nous allons éclairer ce qu'on entend par « cumul », ce qui le compose, en quelles quantités, qui émet et comment les choses s'additionnent par bassin d'emploi à Fos, Berre, Lavera, Martigues... Le travail s'opère en collaboration avec la Dreal*, notre principal interlocuteur puisqu'elle élabore les arrêtés préfectoraux, avec Atmosud... Nous œuvrons aussi sur les arrêtés de prescriptions complémentaires pour la réduction des émissions de COV (Composés organiques volatils) et nous préparons un dossier sur les dégazages à la torche. Tout ce travail commun ne serait pas accompli s'il n'y avait pas eu « Réponses » pour entendre cette demande d'explication, de compréhension, lever les suspicions, les incertitudes et restaurer la confiance.

• **Quelles problématiques voyez-vous arriver qui pourraient amener d'autres réglementations ?**

On va bien sûr continuer à travailler sur l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des sols... Dans le domaine de l'eau, incontestablement, la prise en compte de la raréfaction de la ressource va s'imposer comme une préoccupation prioritaire. Notre région a été préservée jusqu'à maintenant grâce à la chaîne Verdon-Durance, mais la question de la répartition entre les usages d'irrigation pour l'agriculture, les besoins de l'industrie manufacturière ou de l'énergie et l'approvisionnement des populations en eau potable se posera dans les périodes les plus sensibles. Des procédés industriels très consommateurs d'eau devront changer en fonction des meilleures technologies disponibles. Il

faudra envisager de récupérer la ressource, la recycler... On rejoint là l'économie circulaire.

Environnement-Industrie a quelques idées à promouvoir. L'économie circulaire améliorera l'environnement parce qu'elle peut réduire les volumes de matières premières et d'énergie dans les usines, les transports par l'approche en circuits plus courts... Dès lors que le législateur est susceptible de s'en emparer, nous pouvons mettre en œuvre un travail commun au service de l'intérêt général. Après, au-delà de cet ap-

port technique et dans la limite de nos propres moyens, nous devons mieux expliquer et vulgariser ces problématiques complexes pour faire reculer les idées reçues et être légitime aux yeux de tous nos interlocuteurs en tant que facilitateur qui aide à avancer le plus vite possible vers l'amélioration de l'environnement et de la santé.

Propos recueillis par Jean-Christophe Barla
jchbarla@dartybox.com

* Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.



PARCOURS

Ingénieur des Arts et Métiers, Marc Bayard a effectué sa carrière dans la pétrochimie en France et en Europe, dirigeant, entre autres, jusqu'en 2010 le site **Naphtachimie** sur le pôle de Lavéra. Il a ensuite œuvré comme délégué général de l'Union des industries chimiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur devenue **France Chimie Méditerranée**. Il a succédé à Gérard Ferréol en 2019 comme président d'**Environnement-Industrie**. L'association compte 80 membres.

www.environnement-industrie.com



« Notre région a été préservée jusqu'à maintenant grâce à la chaîne Verdon-Durance, mais la question de la répartition entre les usages d'irrigation pour l'agriculture, les besoins de l'industrie manufacturière ou de l'énergie et l'approvisionnement des populations en eau potable se posera dans les périodes les plus sensibles. »

Environnement-Industrie aide les installations classées pour la protection de l'environnement à s'adapter aux nouvelles réglementations. Une mission qui participe à une meilleure cohabitation entre sites industriels et riverains.